

ARRETE N° 2010/150 DU 22 AVRIL 2010 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER SUR LA VOIE D'ACCES MENANT AU RELAIS OPT/TDF SITUE SUR LE MONT VI VETE – COMMUNE DE PAITA

Créé par : Arrêté n° 2010/150 du 22 avril 2010

ARTICLE 1^{er} :

La circulation de tous véhicules est interdite, sauf aux véhicules des organismes suivants : Mairie, CDE, SEUR, OPT et TDF pour raison de service, sur la voie privée communale partant de la voie urbaine n° 26 et menant au relais TDF/OPT situé sur le mont Vi vete.

ARTICLE 2 :

Une signalisation verticale réglementaire sera mise en place. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la Mairie, le Commandant de la brigade de gendarmerie de PAITA et le directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et, transmis au commissaire délégué de la R2publique pour la province sud et affiché à la porte de la Mairie.